

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

---

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL110

présenté par  
M. Coronado et M. Molac

-----

### ARTICLE 7

A l'alinéa 44, supprimer les mots :  
« à leur demande ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre une transmission automatique des transcriptions aux demandeurs et à leurs conseils.

Cette mesure est de simplification, l'envoi sur demande pouvant être plus chronophage qu'un envoi automatique.